



Rapporteur : Daniel Boucon

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Dans le prolongement de sa première "Feuille de route handicap" adoptée le 27 juin 2019, le Conseil régional élabore une seconde feuille de route pour la période 2023-2025. De nouvelles actions sont identifiées pour aller plus loin. Certaines sont le prolongement de ce qui a été impulsé en 2019, d'autres prennent corps dans l'évolution de la société ces dernières années.

L'armature retenue pour cette deuxième Feuille de route handicap de Bourgogne-Franche-Comté s'appuie sur :

- Étudier.
- Se former.
- Travailler.
- Se déplacer.
- Pratiquer du sport.
- Se divertir.
- Se connecter.

Avis du CESER

Étudier, se former, travailler, se déplacer, faire du sport, se divertir, se connecter est un défi pour toute personne, mais cela peut être particulièrement difficile pour les personnes en situation de handicap. Parmi les principaux problèmes liés à l'orientation et au choix pour les personnes en situation de handicap, on peut citer :

- **Le manque d'informations et de ressources.** Les personnes en situation de handicap peuvent avoir du mal à trouver des informations sur les carrières qui leur conviennent et les ressources qui peuvent les aider dans leur recherche. Les informations sur les possibilités d'emploi peuvent également être limitées ou peu adaptées à leurs besoins.
- **La stigmatisation et les préjugés.** Les personnes en situation de handicap peuvent faire face à des préjugés et à des stéréotypes concernant leurs capacités professionnelles. Cela peut limiter leurs choix de carrière et les décourager de poursuivre leurs aspirations professionnelles.
- **L'accessibilité physique et technologique.** Les personnes en situation de handicap peuvent être confrontées à des défis liés à l'accessibilité physique et technologique lorsqu'elles cherchent à explorer les options de carrière. Les entreprises et les administrations peuvent ne pas être équipées pour répondre aux besoins des travailleurs handicapés en termes d'accessibilité physique et de technologies d'assistance.
- **Un soutien insuffisant.** Les personnes en situation de handicap peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour explorer les options de carrière et prendre des décisions éclairées concernant leur avenir. Cependant, elles peuvent ne pas recevoir le soutien nécessaire.
- Pour aider les personnes en situation de handicap à surmonter ces obstacles, il est important de **renforcer des ressources et des programmes adaptés** à leurs besoins. Cela peut inclure des services de conseil en orientation professionnelle, des stages et des expériences professionnelles, ainsi que des efforts pour sensibiliser le public aux questions liées à l'accessibilité et à l'inclusion.

Afin de vérifier les intentions initiales de cette feuille de route handicap, le CESER préconise :

- De mettre en place des indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs dans cette feuille de route.
- De vérifier ces indicateurs pour mesurer les progrès réalisés en regard des objectifs initiaux.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration



Guy Zima, au nom de la CGT

Cette feuille de route et cet avis mériteraient plus, selon nous, que les constats, certes partagés de certaines situations, qui y sont décrites. Comme les valides, les handicapés souffrent du délabrement des services publics de transport, de l'orientation, de la santé... Exacerbés par la variété de leurs handicaps, la mobilité et l'accessibilité sont des domaines où de larges progrès doivent et peuvent être réalisés. Il faut donc mobiliser, plus fort et plus efficacement les moyens disponibles et surtout maintenir l'accès pour tous et l'égalité de traitement.

L'avancement d'une société se mesure à la manière dont elle traite les plus faibles et fragiles de ses membres, à chacun de juger notre état réel, mais force est de constater qu'il y a largement matière à progrès.

Sous la réserve de ces remarques le CGT votera l'avis.